Afficher dans le navigateur



MARS 2025

# Votre Service de Prévention et de Santé au Travail vous informe



# **RENCONTRES SANTE TRAVAIL 2025**

Comme chaque année, les Services de prévention et de santé au travail de France vous proposent des temps d'information et d'échanges **durant la semaine du 24 mars.** 



#### Au programme en région Bourgogne Franche Comté :

#### **Lundi 24/03:**

Lancement du **quiz régional BFC** « Les progrès de la Prévention » (informations à venir)

Conférence – Webinaire «<u>Apprendre à parler de santé mentale en entreprise</u> » (18h–

#### Mardi 25/03:

Webinaire sur le **Rendez-vous de liaison** (15h-16h)

#### Jeudi 27/03:

Matinale PREV'ACTION sur <u>"DUERP et Risques psychosociaux"</u> organisée par le MEDEF 21 et animée par les psychologues et technicien prévention de l'AIST 21 (9h-14h30)

Webinaire sur la <u>prévention des risques liés aux expositions professionnelles</u> <u>aux gaz anesthésiants</u> (focus sur la femme enceinte) (11h- 12h)



# **OFFRE DE SERVICES AIST 21**

- Prévenir les risques professionnels
- Suivre l'état de santé des travailleurs
- Prévenir la désinsertion professionnelle

Vous voulez savoir comment votre Service de Prévention et de Santé au Travail vous accompagne ??

La réponse en images avec le 2ème volet sur LE SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ DE VOS SALARIÉS



# 13 MARS 2025 JOURNÉE NATIONALE DE L'AUDITION

Participez au mouvement national pour sensibiliser, dépister et agir pour une meilleure santé auditive





#### **MAINTIEN EN EMPLOI**

Il reste encore quelques jours pour vous inscrire : informations sur les dispositifs et offres de service, rencontre des partenaires locaux du Maintien en emploi, témoignages terrain...





#### **BILAN DES CONDITIONS DE TRAVAIL 2023**

Le **bilan des conditions de travail pour l'année 2023** réalisé par la Direction Générale du Travail, a été rendu public le 31 janvier 2025.

Ce <u>document</u>, établi annuellement et contribuant aux partenaires sociaux et aux organismes de prévention, présente les **grandes tendances de la sinistralité au travail** ainsi que les **avancées des politiques et actions réalisées par les acteurs de la prévention** et en particulier par le ministère chargé du Travail.



# SANTÉ DU DIRIGEANT

Parce que la santé du dirigeant est aussi importante que celle de ses salariés et qu'elle conditionne la santé de l'entreprise, l'AIST 21 propose **depuis mi-janvier**, un **nouveau service aux dirigeants d'entreprise**.

AMAROK est un outil permettant au chef d'entreprise de réaliser **en quelques minutes** une **auto-évaluation de son état de santé**. Un score global lui est remis et si besoin d'une orientation vers un psychologue du travail pour une aide (par téléphone) est proposée.

Pas d'inquiétude sur la prise en charge financière, **ce service est inclus** dans la cotisation AIST 21 !



Réaliser l'auto-évaluation



## QVCT: 10 questions pour sa mise en oeuvre





#### **AGENDA 2025**

#### Ateliers, réunions d'information et webinaires (inclus dans votre cotisation)

WEB'DU "Risques psychosociaux" (1ère partie) - 13 mars (9h30 à 10h15)

WEB'DU "Risques psychosociaux" (2ème partie) -3 avril (9h30 à 10h45)

REUNION Maintien en emploi de vos salariés : comment faire ? - 1er avril (9h à 12h) - Dijon

REUNION Prévenir le harcèlement sexuel ou moral au travail (avec le MEDEF et l'UIMM 21) - 15 mai (9h-12h) - Dijon

WEB'DU risques chimiques les évaluer pour mieux les prévenir - 27 mai (10h à 11h) ATELIER Que faire après un accident du travail (chutes, déplacements...). Comment analyser les causes ? (méthodologie) - 5 juin (9h à 12h) - Dijon

WEBINAIRE Découvrir les nouvelles technologies au service de la prévention - 12 juin (10h à 11h)

WEBINAIRE Découvrez l'offre de services de l'AIST 21 - 3 juillet (14h à 15h30)

ATELIER Mettre en œuvre une démarche de Qualité de Vie et des Conditions de Travail (avec l'ARACT BFC) - 9 septembre (9h à 12h)

WEB'DU Comment évaluer les contraintes physiques liées aux manutentions manuelles - 10 septembre (10h à 11h)

ATELIER Que faire après un accident du travail ? Après l'analyse des causes, comment renforcer sa prévention ? (retours d'expériences) - 18 septembre (9h à 12h)

WEB'DU Risques chimiques : les évaluer pour mieux les prévenir - 6 octobre (11h à 12h) - Webinaire

WEBINAIRE Découvrez l'offre de services de l'AIST 21 - 12 novembre (10h à 11h30)

WEB'DU Comment évaluer les contraintes physiques liées au travail répétitif - 27 novembre (10h à 11h)

#### **Formations**

Premiers secours en santé mentale (PSSM) -2 et 3 juin ou 25 et 27 novembre - Dijon RPS pour Managers de proximité - 16 septembre à Dijon Sauveteur secouriste du travail (SST) - toute l'année - Dijon et Beaune

Formation de référents Risque chimique - dates à convenir avec les entreprises intéressées

Programmes et inscriptions



# **RESSOURCES** à votre disposition



Vidéo **Le bruit au travail** 





Vidéo **Bien porter ses protection auditives** 

Plaquette Employeur

Bruit au travail

Retrouvez **toutes les ressources documentaires** à votre disposition sur notre <u>site</u> internet. Commander des exemplaires papier : ici



### AIST 21 (Prévention et Santé au travail)

53 avenue Françoise Giroud - 21000 Dijon

Cet e-mail a été envoyé à

Vous recevez cet e-mail car vous êtes abonné(e) à notre newsletter. Dans le cadre de cet abonnement, vos données personnelles sont utilisées pour envoyer des informations sur l'actualité de l'AIST 21. Vos données sont conservées pendant la durée de l'adhésion à l'AIST 21.

Conformément au RGPD, vous avez le droit d'accéder à vos données, de les rectifier, de les supprimer ou de vous opposer à leur traitement. Pour exercer vos droits, contacter l'AIST 21 à l'adresse <a href="mailto:dpommission-supprime">dpommission-supprime</a> de vous opposer à leur traitement. Pour exercer vos droits, contacter l'AIST 21 à l'adresse <a href="mailto:dpommission-supprime">dpommission-supprime</a> de vous opposer à leur traitement. Pour exercer vos droits, contacter l'AIST 21 à l'adresse <a href="mailto:dpommission-supprime">dpommission-supprime</a> de vous opposer à leur traitement. Pour exercer vos droits, contacter l'AIST 21 à l'adresse <a href="mailto:dpommission-supprime">dpommission-supprime</a> de vous opposer à leur traitement. Pour exercer vos droits, contacter l'AIST 21 à l'adresse <a href="mailto:dpommission-supprime">dpommission-supprime</a> de vous opposer à leur traitement. Pour exercer vos droits, contacter l'AIST 21 à l'adresse <a href="mailto:dpommission-supprime">dpommission-supprime</a> de vous opposer à leur traitement. Pour exercer vos droits, contacter l'AIST 21 à l'adresse <a href="mailto:dpommission-supprime">dpommission-supprime</a> de vous opposer à leur traitement. Pour exercer vos droits, contacter l'AIST 21 à l'adresse de vous opposer à leur traitement. Pour exercer vos droits de vous opposer à leur traitement. Pour exercer vous de vous opposer à leur traitement. Pour exercer vous de vous opposer à leur traitement de vous opposer à leur traitement. Pour exercer vous de vous opposer à leur traitement de vous de vous opposer à leur traitement de vous opposer à leur traite

Unsubscribe

